



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 180 478 270 euros - RCS PARIS n°493 455 042
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES DE CATEGORIE B
DU 19 MAI 2022

ORDRE DU JOUR

- Propositions de ratification de la nomination d'un membre au conseil de surveillance
- Proposition de ratification de la nomination d'un censeur au conseil de surveillance
- Pouvoirs pour formalités



Société anonyme à directoire et conseil de surveillance
au capital de 180 478 270 euros - RCS PARIS n°493 455 042
Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France – 75201 PARIS Cedex 13

ASSEMBLEE SPECIALE DES ACTIONNAIRES DE CATEGORIE B
DU 19 MAI 2022

PROJET DE RESOLUTIONS

Première résolution : Proposition de ratification de la nomination de Monsieur Daniel Karyotis en qualité de membre du conseil de surveillance

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 21 et 31, 10°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie B, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de ratifier la nomination de Monsieur Daniel Karyotis en qualité de membre du conseil de surveillance, réalisée à titre provisoire par le conseil de surveillance en date du 16 décembre 2021, en remplacement de Monsieur Yves Gevin, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Deuxième résolution : Proposition de ratification de la nomination de Madame Sabine Calba en qualité de censeur du conseil de surveillance

Conformément à l'article L. 225-99 du code de commerce et aux articles 28 et 31, 10°, des statuts, les porteurs d'Actions de catégorie B, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées spéciales, décident de proposer à l'Assemblée générale ordinaire de ratifier la nomination de Madame Sabine Calba en qualité de censeur de droit du conseil de surveillance, réalisée à titre provisoire par le conseil de surveillance en date du 16 décembre 2021, en remplacement de Monsieur Daniel Karyotis, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier, soit jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2026.

Troisième résolution : Pouvoirs pour formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un extrait ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités légales.

* *
*